

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 3-2021

du lundi 17 mai 2021

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 11

Retard : 1

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : -

Total : 70

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Correspondance

3. Communications du Bureau

4. Communications municipales

5. Collaborations intercommunales

6. Préavis municipal N° 6-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 610'000.00 destiné à la requalification de la route des Flumeaux dans sa partie inférieure, première étape

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 6-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 610'000.00 destiné à la requalification de la route des Flumeaux dans sa partie inférieure, première étape ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 17'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4300 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 4 abstentions que les conclusions du préavis municipal no 6-2021 sont acceptées.

- 7. Préavis municipal N° 7-2021 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 375.000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly à la construction du passage inférieur d'Ombreval et à l'ajout d'une canalisation d'eaux usées sur le même tracé.**

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis no 7-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 375'000.00 destiné à la participation de la Ville de Prilly à la construction du passage inférieur d'Ombreval et à l'ajout d'une canalisation d'eaux usées sur le même tracé ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 30 ans à raison de CHF 2'000.00 par année par le compte 3311.000.4300 et CHF 11'000.00 par année par le compte 3311.000.4600 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement les charges d'intérêts dans le compte 3909.000.4300, respectivement 3909.000.4600 ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique «Réseau d'égout, épuration» compte 3311.000.4600 et 3909.000.4600 par un prélèvement sur le Fonds «Droits d'égouts», compte 9280.000 ;

6. de porter au budget ordinaire de la Ville de Prilly le montant supplémentaire de CHF 13'000.00 pour les frais d'entretien et l'exploitation dès l'année 2022.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 5 abstentions que les conclusions amendées du préavis no 7-2021 sont acceptées.

8. Préavis municipal N° 8-2021 soumettant l'adoption du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL).

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 8-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter la partie stratégique du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 5 abstentions que les conclusions du préavis no 8-2021 sont acceptées.

9. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon et consorts relative au prélèvement de 1ct par m3 entre 2009 et 2020 par la Commune de Lausanne.

10. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt et consorts intitulée «Demande de démocratisation des cartes journalières CFF».

11. Motions, postulats, interpellations et projets.

12. Questions et divers

13. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h20